



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 16 avril,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 3 avril 2026

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sylvie LAURENT, Première adjointe

Gérard GUERRERO Louisa HAMMOUCHE, Hocine BEN-SAÏD, Sophie CELTON, Jérémy MARTINEZ,
Audrey CERMOLACCE, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Adjoint(e)s.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS,
Ghislaine COUTELLE, Bruno FAURE, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Lionel ORTIZ, Virginie
AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ,
Dominique ABDEL KADER, Philippe COSTA, Smahane MEBARKI, Johanna SCIASCIA, Philippe
ARNAUD, Marielle RIZZO, Conseiller(e)s municipaux(ales).

Etaient absent(e)s et représenté(e)s : Carole HALGAND par Louisa HAMMOUCHE, Léa LE DEIST
par Sylvie LAURENT

Était absent : Corentin BOISSIÉ,

Secrétaire de séance : Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20260416-51-04-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/04/2026

Publication : 21/04/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION N°51.04.2026

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE ET INNOVATION – Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec la Fondation 30 Millions d'Amis.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« La gestion des chats errants est délicate et il est impératif de gérer leurs populations en maîtrisant leur prolifération. Un couple de chats non stérilisé peut théoriquement engendrer une descendance de plus de 20 000 individus en quatre ans.

C'est pourquoi, je me suis rapproché de la Fondation 30 Millions d'Amis, en raison de son expertise reconnue et de son savoir-faire en matière de régulation et de gestion des populations de chats libres.

Cette solution a déjà fait ses preuves, en effet, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris, etc... D'autre part, elle enrayer le problème des odeurs d'urine et des miaulements des femelles en période de fécondité.

Par ailleurs, le chat étant un animal territorial, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire. Si des chats résident en un lieu, c'est qu'il existe en effet un biotope favorable et les éradiquer entraîne leur remplacement spontané et immédiat par d'autres.

Le but de cette convention est donc d'encadrer la mise en place d'une action visant à maîtriser les populations de chats errants sans propriétaire par le contrôle de leur reproduction, en accord avec la législation en vigueur.

La Commune estime pouvoir stériliser 50 chats pour l'année 2026. La Fondation s'engage à financer les actes de stérilisation et d'identification par puce électronique (au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis) des chats libres dans sa totalité, sur la base d'une moyenne de 110 € par chat. Pour les 50 chats estimés par la Commune, l'aide de la Fondation s'élève donc à 5 500 € TTC.

Pour des raisons comptables, la participation financière de la Fondation devra être utilisée impérativement au plus tard le 31 décembre 2026.

La municipalité de SEPTÈMES LES VALLONS s'engage à informer la population de l'action entreprise en partenariat avec la Fondation 30 Millions d'Amis en faveur des chats errants et en rappelant aux propriétaires leurs obligations envers leurs animaux.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu, le Code de l'Environnement,
Après en avoir délibéré,

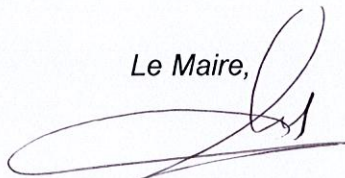
A L'UNANIMITE

APPROUVE la signature de la convention avec la Fondation 30 millions d'Amis.

RAPPELLE que la convention a une durée d'une année (31 décembre 2026) non reconductible tacitement.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

Le Maire,



André MOLINO



Le secrétaire de séance,

